



JOURNAL NUMERIQUE

DISTRICT DE PARIS DE FOOTBALL

PARIS
9 Décembre 2022
NUMÉRO // 55

DISTRICT 75



LES PARISIENNES

 **F**   **T**

POUR TOUTES LES JOEUSES PARISIENNES LICENCIÉES
DE U6F À U9

Dimanche 11 Décembre 2022
de 10h30 à 12h

au Gymnase Macdonald
147 bvd Macdonald
75019 PARIS



FFF

  @d75foot

www.district75foot.fff.fr

DISTRICT DE PARIS DE FOOTBALL

Ouvert du LUNDI au VENDREDI

de 10h à 13h et de 14h à 18h

6, avenue Joseph Bédier - 75013 PARIS

Téléphone : 01 88 61 98 41

secretariat@district75foot.fff.fr

SOMMAIRE

RUBRIQUES

Actualités

Informations

Recrutements

Formations

Procès-Verbaux

LES PARISIENNES



En cette fin d'année, le District de Paris organise une nouvelle édition des Parisiennes  Foot !

Cette dernière édition de l'année 2022 aura lieu le Dimanche 11 décembre 2022 de 10h30 à 12h au Gymnase Macdonald à Paris 19ème.

Cette matinée est réservée aux licenciées Parisiennes de U6F à U9F



Les inscriptions sont terminées.

RETOUR SUR L'AG



Le Comité Directeur du District de Paris a donné rendez-vous aux clubs parisiens dans l'auditorium de la Fédération Française de Football pour l'Assemblée Générale annuelle du District.

Cette année, 68 clubs étaient présents ou représentés pour un total de 1100 voix. Nous remercions M. Karim ZIADY, Conseiller délégué chargé du sport de proximité à Paris, M. Angel PINAR, Commissaire aux comptes, M. Gilles POSTERNAK, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorale, M. Jean VUILLERMOZ, ancien maire adjoint de Paris chargé des sports, pour leur présence.

L'Assemblée Générale a pu débuter par le discours du Président, M. Phillipe SURMON rappelant les différentes actions menées par le district la saison passée et annonçant les différents axes de travail et de progression du football parisien pour les saisons à venir.

Cette Assemblée Générale a aussi été l'occasion de présenter et d'élire un nouveau membre au Comité Directeur, M. Fred Ventura du Paris Université Club.

S'est suivi l'intervention de M. Karim ZIADY, Conseiller délégué chargé du sport de proximité à Paris, qui a, lui aussi, abordé la problématique des terrains à Paris et a rappelé les différents projets de rénovation des stades parisiens. De plus, il a tenu à nous transmettre les félicitations du Préfet de Paris pour le comportement global des acteurs du football Parisien les week-ends.

Ensuite, se sont enchainés les votes pour l'approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2021, du Rapport d'Activité de la saison 2021/2022 présenté par le Secrétaire Général, M. André-Paul TROUDART, du Rapport Financier et du Budget Prévisionnel présentés par le Trésorier Général, M. Francis MARTIN.

Au cours de cette AG, le pôle Technique, au travers du nouveau CTD PPF du District, M. Anthony FOURNIER, a présenté son travail réalisé la saison dernière et a profité du moment pour présenter notre nouvelle CTD DAP, Mme. Manon CALEGARI.

Nous avons eu aussi le droit aux interventions de l'association Profession Sport et Loisirs Francilien à travers la présentation de M. Jonathan POUILLE et M. Théo GAILLARD et du Crédit Mutuel, notre partenaire, avec M. Jean-Pierre PORTAL. Les deux interventions ont permis de présenter aux clubs différentes solutions pour faciliter la gestion des clubs aux quotidiens.

Et enfin, l'AG s'est terminée par les questions diverses des clubs et la remise des diplômes des clubs champions de leur championnat (voir les photos sur notre site).

Un pot de l'amitié a été organisé pour clôturer cette belle matinée.

RESULTAT DES VOTES

Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale
du 27 Novembre 2021 :

Pour : 96.64 % (920)

Contre : 3.36% (32)

Abstention : 0% (35)

Approbation du Rapport d'Activité de la saison 2021/2022 présenté par
M. André-Paul TROUDART, Secrétaire Général :

Pour : 94.85% (921)

Contre : 5.15% (50)

Abstention : 0% (70)

Approbation du Rapport Financier au 30/06/2022 présenté par
M. Francis MARTIN, Trésorier Général et M. Angel PINAR,
Commissaire aux Comptes :

Pour : 96.20% (936)

Contre : 3.80% (37)

Abstention : 0% (5)

Approbation du Budget Prévisionnel 2022/2023 présenté par M.
Francis MARTIN, Trésorier Général :

Pour : 99.28% (964)

Contre : 0.72 % (7)

Abstention : 0% (35)

Approbation du nouveau membre du Comité de Direction,
M. Fed VENTURA, Club Paris Université Club :

Pour : 90.04% (823)

Contre : 9.96% (91)

Abstention : 0% (73)



SAMEDI 10 DÉCEMBRE FRANCE / ANGLETERRE à 20H00

Les joueurs de l'Équipe de France s'affichent avec les maillots de leur club d'enfance pendant la Coupe du Monde 2022.

On peut retrouver 2 joueurs issus des clubs Parisiens :
Alphonse Areola et Youssouf Fofana.

Alphonse Areola a évolué dans les catégories jeunes des ES Petits Anges de 1999 à 2006.

Quant à Youssouf Fofana, il a joué au sein de l'Espérance Paris 19e de 2005 à 2013.



DETECTION FUTSAL



Mercredi s'est tenu au gymnase Carpentier, un match amical pour notre sélection de Paris U18 Futsal.

Ce match nous opposait au U23 du Sporting Club de Paris dans le but de préparer les joueurs à notre rencontre contre la sélection de l'Essonne le 19 Décembre prochain .

Victoire 6-5 pour notre sélection menée par notre équipé technique composée de : MM. TEXEIRA, CHAULET et Mme CALEGARI, Merci au Sporting pour leur accueil.



LA REMISE DES TROPHÉES



Tous les champions de D1 de la saison 2021/2022 ont été accueillis dans les locaux du District 75 pour une cérémonie de remise de trophées.



LES CHAMPIONS RÉCOMPENSÉS

SENIORS : LA SALESIENNE

CDM : CASTENHEIRA PARIS AS

ANCIEN : PARIS 15 O

SENIORS F : NICOLAITE CHAILLOT

U18 : NICOLAITE CHAILLOT

U16 : LA SALESIENNE

U14 : PARIS ALESIA FC

FUTSAL : VUE D'ENSEMBLE

Monsieur le Président, Phillippe SURMON, en a aussi profité pour présenter aux clubs présents le nouveau président de la CDA, Abdel BOUDJEDIR et notre nouvelle CTD DAP, Manon DELVAL-CALEGARI.

Lors de cette soirée, les clubs champions ont aussi pu nous parler de leurs ambitions pour cette saison dans leurs championnats régionaux.

La remise des trophées a été suivie par un buffet.

Toutes les photos : www.district75foot.fff.fr

La Coupe de France

32e de finale

PARIS FC



Prochain match :
PARIS FC / VALENCIENNES
le 7 Janvier 2022 à 18H00

DETECTION U13F INF



Le mercredi 23 novembre a eu lieu le premier tour de détection U13F INF au Stade Déjerine à Paris. Tous nos remerciements au PARIS FC pour son accueil chaleureux.

Pour ce premier tour de détection U13F INF, 70 joueuses ont été observées pour un total de 13 clubs Parisiens représentés.



Le second tour aura lieu le 14 décembre 2022 lieu à définir.



PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

PSC1 /DISTRICT 75

VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022



LES SERVICES CIVIQUES EN FORMATION

Le District a formé les volontaires aux services civiques au PSC 1 (prévention et secours civique de niveau 1).

Cette formation, dirigé par la protection civile, leur a appris à réagir face à des situations de la vie quotidienne qui peuvent arriver sur un terrain de football : malaise, traumatismes, perte de connaissance, arrêt cardiaque, etc. Tout au long de la session, ils ont alterné entre échanges théoriques, apprentissages pratiques et mises en situation.

CHALLENGE DÉPARTEMENTAL DU PEF

Saison 2022/2023



Le CHALLENGE DÉPARTEMENTAL du Programme Educatif Fédéral saison 2022/2023 est officiellement lancé !

Le PEF permet d'aborder différents thèmes avec vos joueurs et vos joueuses de U6 à U19 tel que : la santé, l'environnement, la citoyenneté, le fairplay, l'arbitrage, la culture foot ...

Ainsi vous avez toute la saison pour nous envoyer vos actions réalisées dans vos clubs.

Originalité, diversité des thèmes et du public visés.

A VOUS DE JOUER !

Voici la procédure pour nous envoyer vos fiches actions :

- Se connecter au site : <https://pef.fff.fr/>
- Cliquez sur l'onglet : « ENVOYER UNE ACTION »
- Remplissez le formulaire : « VOS INFORMATIONS » et « VOS ACTIONS »
- Puis cliquer sur « ENVOYER »

Cette plateforme vous permettra donc de :

- ❖ Déposer directement vos actions PEF
- ❖ Trouver les différents outils utiles à la mise en place du PEF (classeurs PEF, fiches...)





LA 2ÈME COLLECTE POUR LES RESTOS DU COEUR

du 28 novembre au 18 décembre 2022

Les produits souhaités :



Féculents



Boîte de conserve



Farine



Dessert & goûter



Hygiène pour femmes



Brosse à dents



Shampooing

Badges Educateur D1



Dans le cadre du Statut de l'Éducateur, le District 75 a créé des badges pour les éducateurs de Seniors - U18 - U16 - U14 évoluant en D1.

Les Educateurs de D1 devront obligatoirement se présenter aux matchs avec leurs badges à partir du **1er novembre 2022**.

À QUOI SERT LE BADGE ?

Ces badges permettront aux arbitres et aux délégués de bien identifier les éducateurs sur les bancs de touche.

Le District est ouvert du Lundi au Vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h





LES FRAIS D'ARBITRAGE

2022/2023

La CDA vous informe que les frais d'arbitrage ont changé depuis le 1^{er} juillet 2022.

ATTENTION

À PARTIR DE SEPTEMBRE, RÉGLEMENTAIREMENT LES CLUBS RECEVANT DOIVENT INDEMNISER LES FRAIS D'ARBITRAGE AVANT LA RENCONTRE.

Vous trouverez ci-dessous le barème par catégorie :

A compter du 1er juillet 2022

Indemnité de déplacement :		48,50 €
Indemnité d'équipement et de documentation :	Seniors / U18	31,50 €
	U16	26,50 €
	U14	21,50 €
	Futsal	16,50 €

PASS SPORT

Le Pass'Sport revient pour la saison 2022-2023 !

Bénéficiez d'une déduction de 50 euros pour vous inscrire en club et pratiquer votre sport favori.



Qui est concerné ?

Sont éligibles au Pass'Sport :

1. les jeunes de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2022 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire en 2022 (ARS),
2. Les jeunes de 6 à 19 ans révolus bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH),
3. les jeunes émancipés et jeunes adultes (16 à 30 ans) bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH),
4. les étudiants de moins de 28 ans, boursiers de l'Etat ou bénéficiaires d'une aide dans le cadre des formations sanitaires et sociales.

Comment cela fonctionne ?

Tous les jeunes éligibles à ce dispositif ont reçu au courant de l'été un courriel Pass'Sport avec un code personnel unique.

Si un jeune vous présente ce code, il pourra, après votre vérification, bénéficier d'une réduction de 50 € sur le montant de son inscription à votre association.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec d'autres aides comme REDUC'SPORT et STUDY'SPORT



Mutations Joueurs

L'Assemblée Fédérale de la FFF qui s'est déroulée le 18 juin 2022, a adopté, avec effet dès la saison 2022 / 2023, la modification qui lui était proposée et dont il résulte désormais que :

1- le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match reste limité à **6 dont 2 maximum** ayant changé de club hors période normale dans toutes les compétitions officielles des catégories U 19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes,

2 - le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match reste limité à **4 dont 2 maximum ayant changé de club** hors période normale pour les pratiques à effectif réduit des catégories U 19 et supérieures,

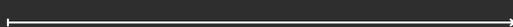
3 - dans toutes les compétitions officielles des Ligues régionales et des Districts des catégories U 12 à U 18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est désormais **limité à 4, dont 1 maximum ayant changé de club** hors période normale.

PÉRIODE DE CHANGEMENT DE CLUBS

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

EN PÉRIODE NORMALE

du 1er juin



au 15 juillet

du 16 juillet

HORS PÉRIODE



au 31 janvier

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la FFF.

Rappel

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté. Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

STATUT DE L'ARBITRAGE

Rappel

Le nombre d'Arbitres nécessaire par Division :

Seniors D1 : 4 arbitres

Seniors D2 : 2 arbitres

Seniors D3 et D4: 1 arbitre

CDM D1 : 1 arbitre

Anciens, Jeunes : 1 arbitre

Futsal D1 : 2 arbitres dont
1 spécifique Futsal

Futsal D2 : 1 arbitre



➤ Afin de ne pas être en infraction avec le statut de l'arbitrage, le district rappelle aux clubs que les licences de leurs arbitres doivent être réalisées avant le 31/08/2022 (article 33 du Statut de l'Arbitrage).

Au delà de cette date, le ou les arbitres ne représentera(ont) pas le club pour la saison 2022/2023.

11.1 - Equipes obligatoires

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :



Division Départementale 1

2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).

3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14.

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 ou U17 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.

2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Des équipes pouvant être mixtes ou féminines aux plateaux officiels U6/U7 (5 licenciés minimum) et U8/U9 (6 licenciés minimum) organisés par le district 75.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 2

2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).

2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et / ou U16 et / ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 ou U17 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Des équipes pouvant être mixtes ou féminines aux plateaux officiels U6/U7 (5 licenciés minimum) et U8/U9 (6 licenciés minimum) organisés par le district 75. Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 3

1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).

1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 licenciés minimum par équipe) dans l'un des Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Participer aux plateaux officiels U6/U7 ou U9/U9 organisés par le district 75 (5 licenciés minimum)

Pour la première saison d'accèsion à cette division, une dérogation pourra être accordée sur demande express adressée au district 75 (au moins 15 jours avant le début de la compétitions) concernant l'une de ces obligations. Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 4

Pas d'obligation.

L'équipe qui entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après- midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District.

CRÉNEAU DU SAMEDI SOIR



**FOOTBALL
SENIORS**

Après une réunion constructive avec les clubs en avril, le Comité Directeur du District lors de sa réunion du 30/06/2022 a décidé d'ajouter le créneau du Samedi Soir (coup d'envoi entre 19h00 et 19h30) pour les rencontres de Seniors D1 et Seniors D2 afin de libérer un créneau le dimanche après-midi.

Les clubs voulant jouer ses matchs dans ces divisions (D1 et D2) n'auront donc pas besoin de l'accord du club adverse.

Les clubs concernés doivent se manifester par courriel très rapidement auprès du secrétariat du District via la messagerie officielle afin que cette programmation soit prise en compte dans les calendriers.

NOUS AVONS BESOIN DE COMMISSAIRES POUR LA SAISON 2022/2023



Pour sa deuxième saison, le District est à la recherche de bénévoles qui ont vocation à s'investir dans l'une de ses commissions rouages essentiels à la bonne gestion des affaires du football parisien.

Nous avons encore besoin de bénévoles dans les commissions suivantes:

**Commission d'Organisation des Compétitions -
Tous les Mardis**

Commission du Football d'Animation - Les Lundis

Commission de Discipline - Tous les Mardis

Commission des Statuts et Règlements - Les Jeudis

**Si vous souhaitez entrer dans une commission,
merci d'envoyer votre candidature
à secretariat@district75foot.fff.fr**

FORMATIONS



EDUCATEURS

Les inscriptions sont accessibles en ligne : cliquez [ici](#)
SESSIONS de 8H30 à 17H30

FORMATION BASE FUTSAL le 22-23 décembre

CFF3 U18 le 19-20 Décembre

CERTIFICATION le 21 Décembre

complète

CFF3 SENIORS le 20-21 Février

CFF2 U15 le 22-23 Février

CERTIFICATION le 24 Février

Inscription : rubrique "formation" sur le site du Distict

FORMATIONS EDUCATEURS



SESSIONS de 8H30 à 17H00

Le module **Futsal Découverte**
les 22 et 23 décembre 2022

Au
Gymnase
Carpentier
75013

Inscrivez-vous vite,

les places sont limitées.

Pour vous inscrire, envoyez un
mail à

[formation@district75foot.fff.fr.](mailto:formation@district75foot.fff.fr)



PROCÈS VERBAUX

- Commission Statut et Règlements du 30/11/2022
- Commission d'Organisation des Compétitions du 06/12/2022
- Commission Féminine du 06/12/2022





Commission Statut et Règlements

PROCES-VERBAL n° 5

Réunion du 30/11/2022

Président : M. Gilles POSTERNAK

Présents : Mme Nathalie SEVENO, MM. Laurent BOUSSOULADE, Nordine DJEDDI, Charles DELAUNEY, Olivier FOURRIER

Situation des clubs évoluant dans les championnats séniors du district :

Les membres de la commission étudient le tableau (document ci-dessous) réalisé grâce aux différentes décisions prises par les commissions régissant les obligations des clubs vis-à-vis de l'arbitrage.

La commission constate que les décisions arrêtées sont devenues définitives et applicables en l'état.

N° affiliation	Nom du club	Niveau	Année infraction	Mutés en moins	Mutés en plus
500828	ESPERANCE PARIS 19	D1 SENIORS	1ERE ANNEE	-2 MUTES	
511261	CAMILLIENNE SPORTS 12	D1 SENIORS	1ERE ANNEE	-2 MUTES	+1 (football féminin)
550005	SOLITAIRES PARIS EST	D1 SENIORS	1ERE ANNEE	-2 MUTES	+1(football féminin)
553181	PARIS SPORT CULTURE	D1 SENIORS	3EME ANNEE	-6 MUTES	
548744	COURONNES OFC	D2 SENIORS	1ERE ANNEE	-2 MUTES	
551831	AS PARIS	D2 SENIORS	2EME ANNEE	-4 MUTES	
511117	CHAMPIONNET SPORTS	D2 SENIORS	1ERE ANNEE	-2 MUTES	
522471	PARIS XI US	D3 SENIORS			+1 (art 45)
551469	PARIS POUCHET XVII C S	D3 SENIORS			+1 (football féminin)
546466	PETITS ANGES PARIS ENT SPORTIVE	D3 SENIORS			+1 (football féminin)
535984	GUYANE FC	D3 SENIORS	1ERE ANNEE	-2 MUTES	
500643	PARIS 15 O	D3 SENIORS	1ERE ANNEE	-2 MUTES	
526713	ESC XV	D3 SENIORS	2EME ANNEE	-4 MUTES	
560131	GOUTTE D'OR FC	D3 SENIORS	1ERE ANNEE	-2 MUTES	
548947	LA PANAMICAINE	D3 SENIORS	4EME ANNEE ET +	-6 MUTES	
582026	ETOILE SC PARIS 20	D4 SENIORS	3EME ANNEE	-6 MUTES	

582713	JUNIOR ACADEMIE PARIS	D4 SENIORS	1ERE ANNEE	-2 MUTES	
539501	GRENELLE AS	D4 SENIORS	1ERE ANNEE	-2 MUTES	
582267	JS PARIS	D4 SENIORS	1ERE ANNEE	-2 MUTES	
532502	HOMENETMEN FR	D4 SENIORS	1ERE ANNEE	-2 MUTES	
548855	TERNES PARIS OUEST CS	D4 SENIORS	1ERE ANNEE	-2 MUTES	
550174	BENFICA ARGOLELO	D4 SENIORS	4EME ANNEE ET +	-6 MUTES	

Reprise du Dossier n°20

Match n°24552665 du 13/11/2022

U18 D1 – COURONNES OFC (1) / ESPERANCE PARIS 19 (1)

Messieurs Nordine DJEDDI et Olivier FOURRIER n'ont pas assisté à l'étude, à la discussion et à la décision sur le dossier N°20.

Extrait du PV DU 16 novembre 2022

« Hors la présence de Nordine DJEDDI

Lecture de la FMI où ne figure aucune réserve d'avant match ni observation d'après match.

Lecture du mail officiel adressé dans les délais et formes réglementaires par le Président du club de COURONNE OFC demandant une évocation concernant le joueur TOUDERT YAHIA (ESPERANCE PARIS 19) qui aurait participé à la rencontre en état de suspension.

La commission prend connaissance de la demande d'observations faite par le secrétariat du district au club de l'Espérance PARIS 19 pour le 22 NOVEMBRE 2022.

La commission, en attente des observations demandées, met le dossier en délibéré. »

La commission,

Prend connaissance des observations adressées dans les délais impartis par la secrétaire générale de l'ESPERANCE PARIS 19 dans les délais impartis.

La commission en s'appuyant sur les feuilles de match du 16 octobre, du 23 octobre, du 6 novembre de l'équipe 1 des U18 constate que le joueur TOUDERT YAHIA n'y figure pas. Pour la commission cela signifie que le joueur TOUDERT YAHIA a purgé la sanction disciplinaire prise par la commission de discipline de la ligue lors de sa réunion du 12/10/2022 de 3 matchs de suspension ferme à compter du 10/10/2022.

La commission conclut que l'évocation recevable formulée par le club de COURONNES OFC est non fondée.

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Dossier n°23**Match n°24557841 du 20/11/2022****U16 D1 – PARIS 13 ATLETICO (3) / CFF PARIS (2)**

Hors la présence de Nathalie SEVENO et Nordine DJEDDI

Lecture de la FMI où ne figure aucune réserve d'avant match ni d'observation d'après match.

La commission prend connaissance du mail officiel de réclamation en date du 21 novembre adressé par la secrétaire du CFF PARIS concernant le joueur ILLIES B qui aurait participé à la rencontre de l'équipe supérieure le week-end précédent.

La commission prend connaissance de la demande d'observations faite par le secrétariat du district au club de PARIS 13 ALTETICO pour le 30 NOVEMBRE 2022.

La commission déclare la réclamation du CFF PARIS irrecevable car non nominale (le nom du joueur concerné n'est pas mentionné) et confirme le résultat acquis sur le terrain.

De plus, les observations fournies par le PARIS 13 ATLETICO et confirmées par l'étude de la commission montrent que 2 joueurs différents portant le prénom ILLIES évoluent l'un dans l'équipe 2 et l'autre dans l'équipe 3 des U16.

[Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.](#)

Dossier n°24**Match n°25333420 du 19/11/2022****COUPE SENIORS FEMINIENS – PARIS 13 ATLETICO (1) / PARIS 15 AC (2)**

Lecture de la FMI où ne figure aucune réserve d'avant match ni observation d'après match.

La commission prend connaissance du mail officiel de réclamation en date du 21 novembre adressé par le secrétaire du PARIS 13 ATLETICO concernant les joueuses PIEROT LOUISE, DEVIGIU PAULINE, LAURENT MARION, CHEMIN MARIE, WIESNIEWSKA FAUSTYNA, LENGART LAURE, TROMBETTA TIFFANY qui auraient participé à la rencontre de l'équipe supérieure le week-end précédent.

La commission prend connaissance de la demande d'observations faite par le secrétariat du district au club de PARIS 15 AC ainsi que les arguments formulés par ce club dans sa réponse du 23 novembre.

La commission rappelle aux clubs parisiens que la réglementation est différente entre celle qui régit les championnats et celle régissant les coupes.

Pour ce dossier, la réglementation des coupes indique qu'une joueuse ayant évolué dans l'équipe 1 en championnat ne peut pas jouer en équipe 2 la semaine suivante pour un match de coupe.

Considérant après vérification que les joueuses : PIEROT LOUISE, DEVIGIU PAULINE, LAURENT MARION, CHEMIN MARIE, WIESNIEWSKA FAUSTYNA, LENGART LAURE, TROMBETTA TIFFANY qui ont participé le 12 novembre à la rencontre de championnat D1 séniors F entre PARIS 15 AC (1) et PARIS CA (3) du club de PARIS 15 AC ayant participé à la rencontre en rubrique ont également participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe 1 de leur club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 12/11/2022,

Par ces motifs, la commission dit que les joueuses citées plus haut ne pouvaient participer à la rencontre en rubrique étant en infraction avec les dispositions de l'article 7.9 du RSG du District 75.

La commission indique que la réclamation est fondée et dit match gagné par pénalité pour le PARIS 13 ATLETICO (3 pts, 2 buts) contre le PARIS AC 15 (0 pt, 0 but).

L'équipe de PARIS 13 ATLETICO (1) est qualifiée pour le tour suivant et transmet à la commission d'organisation des compétitions.

DEBIT PARIS AC 15 : 43.50 €

CREDIT PARIS 13 ATLETICO : 43.50 €

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Dossier n°25

Match n°24551932 du 27/11/2022

SENIORS D3 poule B – PARIS 15 AC (2) / AS PARIS (2)

Lecture de la FMI où ne figure aucune réserve d'avant match ni observation d'après match.

La commission prend connaissance du mail officiel en date du 29 novembre adressé par le club de l'AS PARIS appuyant ses réserves :

- l'une sur la non-homologation du terrain
- l'autre sur la non-homologation de l'éclairage

La commission demande un rapport à l'arbitre de la rencontre ainsi que des observations du club de PARIS 15 AC pour le 12 décembre 2022.

La commission, en attente des rapports demandés, met le dossier en délibéré.

Dossier n°26

Match n°24551930 du 27/11/2022

SENIORS D3 Poule B – PITRAY OLIER PARIS (2) / VIKING CLUB PARIS (1)

Lecture de la FMI où figure une réserve d'avant match déposée par le capitaine de VIKING CLUB PARIS concernant la participation des joueurs de PITRAY OLIER ne disposant pas du cachet DOUBLE LICENCE qui auraient participé à une rencontre de critérium entreprise la veille du match, en infraction avec le règlement qui interdit la participation à plus d'une rencontre sous 48 heures.

Lecture du mail officiel adressé dans les délais et formes réglementaires par le club de VIKING CLUB PARIS confirmant les réserves posées avant match.

Après l'étude des feuilles de match des rencontres du 26 novembre en critères ENTREPRISE R1 : PITRAY OLIER PARIS/ STANDARD FC et ENTREPRISE R3 : ASC BNPP/PITRAY OLIER PARIS, la commission constate qu'aucun joueur aligné le 26 novembre ne figure sur la feuille de match du 27 novembre PITRAY OLIER PARIS (2) / VIKING CLUB PARIS (1) en séniors D3 poule B.

La commission indique que la réserve recevable est non fondée, le résultat acquis sur le terrain est confirmé.

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Dossier n°27

Match n°24553419 du 19/11/2022

U14 –D1 AF PARIS 18 (1) / CAMILLIENNE SPORT 12 (1)

Match n°25357743 du 26/11/2022

COUPE DEPARTEMENTALE U14 – AF PARIS 18 (1) / CAMILLIENNE SPORT 12 (1)

La commission prend connaissance du mail officiel d'évocation en date du 30 novembre adressé par le club de La CAMILLIENNE SPORT concernant la qualification et l'identité du joueur BALUNGIDI RAYAN (licence n°9604049357) de l'AF PARIS 18 aligné à l'occasion des 2 rencontres citées plus haut.

Grâce à FOOT2000, la commission constate que la licence N°9604049357 a été validée pour le club de l'AF PARIS 18 par le service licence de la LPIFF avec comme nom de famille RAYAN et comme prénom BALUNGIDI, né le 21/02/2009, la commission demande au service des licences de la LPIFF de lui indiquer comment le club de l'AF PARIS 18 a saisi la demande de licence sur FOOTCLUBS.

La demande de licence ainsi que la pièce d'identité supports fournis par le club de l'AF PARIS 18 lors de l'enregistrement portent tous les 2 avec comme nom BALUNGIDI et comme prénom RAYAN.

La commission demande au club de l'AS PARIS de lui indiquer la situation du joueur RAYAN BALUNGI qui possédait une licence n° 9603627352 validée le 21/10/2021 par le service licence de la LPIFF pour la saison 2021/2022.

La commission demande également au club de l'AF PARIS 18 de lui adresser ses observations pour le 12 décembre et **met le dossier en délibéré en attendant les différentes informations.**

Prochaine réunion : le mercredi 14 décembre 2022 à 18h30

Président de séance,
Gilles POSTERNAK

Secrétaire de séance,
Mme Nathalie SEVENO



Commission FEMININE

PROCES-VERBAL

Réunion du 06/12/2022 à 18h00

Président : M. BEROY Olivier

Présents : Mmes ROPARTZ Marie France, PIETERS Mélanie, GIRAULT Maureen, M. TOUSSAINT Jerry

Assiste : Mme CALEGARI Manon

INFORMATIONS

1. DETECTION U13F INF CLAIREFONTAINE

2^{ème} tour le 14/12 : 34 joueuses retenues
Stade Maryse HILSZ
Staff : Marie France, Jerry, Anthony, Euloge, Ming, Manon + Com technique
20 joueuses à retenir pour la liste finale
Séance de perfectionnement courant Janvier (lieu et horaire à déterminer)

2. PARISIENNE O FOOT

DATE : Dimanche 11/12/22
LIEU : Gymnase Macdonald (PARIS ACASA)
HORAIRE : 10h30 – 12h
Staff : Manon, Mélanie, éducateurs PARIS 13 ATLETICO + ES SEIZIEME

3. TOUTE FOOT

Projet ou événement club concernant le publique féminin Lancement des inscriptions le Vendredi 18 Novembre par mail

Dernier délai le **VENDREDI 9 DECEMBRE**

- ✓ Renseigner uniquement le club et le référent féminin pour le 9/12
- ✓ Montage du projet au plus tard fin mars

4. TIRAGE COUPES**Challenge U11 :**1^{er} tour le 21/01

Finale régionale le 22/04

Le premier club de la poule accueille le challenge

POULE A	POULE B	POULE C
SOLITAIRE FC	PARIS CA	AC PARIS 15
PARIS FC	CHAMPIONNET SPORT	PETITS ANGES ES
CAMILIENNE SPORT 12	PARIS 13 ATLETICO	PARIS UNIVERSITE CLUB
ES SEIZIEME	SALESIEENNE DE PARIS	

Challenge U13 :1^{er} tour le 14/01

Finale départementale le 01/04

Le premier club de la poule accueille le challenge

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
PARIS CA	PARIS FC	SALESIEENNE DE PARIS	PETITS ANGES ES
CAMILIENNE SPORT 12	SOLITAIRE FC	PARIS 13 ATLETICO	POUCHET CS
PARIS UNIVERSITE CLUB	CHAMPIONNET SPORT	ES SEIZIEME	PARIS XI US
AC PARIS 15	COURONNES FC		

Coupe U15F à 8 :1^{er} tour le 07/01

Tour à élimination direct

Finale départementale le 17/06

*Tirage sur le site du District***Coupe U18F à 11 :**Date butoir pour jouer le 1^{er} tour : 18/02/23

Tour à élimination direct

Finale départementale le 17/06

*Tirage sur le site du District***Coupe SF à 7 :**1^{er} tour le 07/012^{ème} tour le 25/01

Tour à élimination direct

Finale départementale le 17/06

*Tirage sur le site du District***5. DIVERS**

PROCHAINE COMMISSION : MARDI 17 JANVIER 2023 – 18H00 – DISTRICT



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 06/12/2022 en présentiel et audioconférence

Président de séance : Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Pierre-Yves KERLOCH – Jerry TOUSSAINT

Excusé : Toufik HAMD AOUI – Christophe MPAGA

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS CHAMPIONNATS

Reprise du dossier

Match N° 25112674 ESC 20^{ème} / ES PARIS D4.B du 27/11/22

Courriel de l'ES PARIS du 02/12/22 confirmant le score du match 5/2 pour l'ESC 20^{ème}

La commission entérine le score.

Match N° 24551673 AS PARIS / CHAMPIONNET D2 du 04/12/22

Match N° 24551937 AS PARIS 2 / PITRAY OLIER 2 D3.B du 04/12/22

Courriel de l'AS PARIS demandant le report des 2 matches, motif : fermeture du stade Nelson Mandela du 28/11/au 07/12. Attestation du gestionnaire fournie.

La commission fixe la rencontre Match N° 24551673 AS PARIS / CHAMPIONNET D2 du 04/12/22 au 07/01/23 et la rencontre Match N° 24551937 AS PARIS 2 / PITRAY OLIER 2 D3.B du 04/12/22 au 18/12/22.

Match N° 25112785 ES PARIS XIII.2 / RC PARIS 18.2 D4.C du 15/01/23.

accord des 2 clubs pour jouer le 08/01/23.

Le jour proposé est le prochain tour de la coupe amitié (tirage le 13/12/22) pour laquelle l'équipe 2 de Paris XIII ES est toujours en lice, la commission n'homologue pas cet accord et maintien à ce stade la date initiale prévue au calendrier.

SENIORS CDM CHAMPIONNAT

Match N° 25267057 BUTTES CHAUMONT / CHAMPIONNET CDM D1 du 04/12/22

Courriel de BUTTES CHAUMONT du 02/12/22 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé (2^{ème} forfait) de l'équipe des Buttes Chaumont.

SENIORS FEMININ CHAMPIONNAT

Match N° 24602457 PARIS 13 ATLETICO / COURONNES seniors F D1 du 03/12/22.

Lecture de la FMI, match arrêté à la 15', motif : nombre de joueuses insuffisant suite à une blessure de la gardienne de but sur le score de 5/0 pour le club recevant.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Couronnes OFC (-1pt,0but) et donne la victoire à l'équipe de Paris 13 Atlético (3pts,5but)

COUPE LOISIR/ENTREPRISE

Match N° 25315675 ES PARIS XIII.1 / PHILIPPE GARNIER coupe Loisir/Entreprise du 17/12/22

Courriel de l'ES PARIS XIII du 06/12/22 nous informant que la même équipe joue en R1 à la même date et propose à PHILIPPE GARNIER de jouer le 14 ou 15/12/22.

L'équipe de Philippe Garnier jouant en coupe DOM TOM le 14/12/22, la commission reporte ce match à une date ultérieure, la date butoir étant reportée au 08/01/23.

JEUNES

U 14

Match N° 25119182 SALESIENNE 5 / PARIS ALESIA 3 U14D.B du 26/11/22.

Lecture de la FMI, match non joué, motif : aucun adulte présent pour gérer l'équipe de PARIS ALESIA.

La commission statuera lors de sa prochaine réunion.

U16

Match N° 24557854 CFFP 2 / ES SEIZIEME U16 D1 du 03/12/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : absence du club recevant (CFFP2)

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe 2 du CFFP (3^{ème} forfait) et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière). En conséquence, la commission déclare le forfait général de l'équipe 2 du CFFP et lui inflige une amende de 100 € (cf annexe financière)

Match N° 24558031 ANTILLAIS PARIS 19 / PUC 3 U16 D2.A du 04/12/22

Courriel du PUC et des ANTILLAIS PARIS 19 du 05/12/22 nous informant que le match n'a pas eu lieu, motif : terrain occupé par une autre rencontre.

La commission demande la FMI ou la feuille de match papier et le rapport de l'arbitre officiel.

U18

Match N° 24580859 TERNES / JAM 2 U18 D3.A du 04/12/22

Courriel de TERNES du 05/12/22 fournissant le rapport de l'arbitre bénévole confirmant l'absence du club visiteur (JAM 2)

La commission demande le PV de la rencontre (FMI ou feuille de match papier)

Match N° 24580905 JAM 2 / TROPS U18 D3.A du 12/02/23

accord des 2 clubs pour jouer le 30/04/23.

La commission donne son accord

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1^{er} appel :

25112681 CHAMPIONNET 2 / ANTILLAIS PARIS 19 seniors D4.B du 04/12/22

24582638 MACCABI PARIS / ES PARISIENNE criterium +45 ans du 04/12/22

2^{ème} et dernier appel :

Match n° 25119183 CHAMPIONNET 2 / PETITS ANGES 3 U14 D4.B du 26/11/22

DIVERS TOUTES CATEGORIES

Courriel de Paris 15 AC demandant la dérogation pour le stade Rigoulot Paris 15^{ème}.

La commission accorde la dérogation pour le stade Rigoulot pour toutes compétitions et toutes catégories dans l'attente du renouvellement du classement du terrain et de l'éclairage effectué avec retard par la Mairie de Paris.

Courriel du MACCABI PARIS METROPOLE demandant la dérogation pour le stade Alain MIMOUN Paris 12^{ème}.

La commission accorde la dérogation pour le stade Alain MIMOUN pour toutes compétitions et toutes catégories dans l'attente du renouvellement du classement du terrain et de l'éclairage effectué avec retard par la Mairie de Paris.

Rappel aux clubs :

Il est demandé de respecter les couleurs déclarées du club sur footclubs surtout en cas de déplacement, car en cas de couleurs approchantes le club recevant peut l'anticiper, la charge lui incombant, sans avoir la surprise de voir arriver l'équipe visiteuse avec des maillots d'une couleur inconnue.

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

LA PANAMICAINE (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

SENIORS D4

LA PANAMICAINE 2 (PV du 27/09/22)

MONTMARTRE OL (PV du 27/09/22)

CDM

SOLITAIRES FC (PV du 11/10/22)

SENIORS FEMININES D1

CAMILLIENNE (PV du 06/09/22)

PARIS XVII POUCHET (PV du 20/09/22)

SUPERNOVA (PV du 20/09/22)

PETITS ANGES (PV du 11/10/22)

SOLITAIRES FC (PV du 15/11/22)

ANCIENS D2

ES PARISIENNE 3 (PV du 06/09/22)

PARIS XVII POUCHET (PV du 15/11/22)

Anciens + 45 ans

PETITS ANGES PARIS (PV du 04/10/22)

U18 D2

CFFP (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

CFFP (PV du 22/11/22)

U18 D3

PARIS CA 14 2 (PV du 06/09/22)

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

U18 D3 suite

RACING CLUB 18 (PV du 04/10/22)

CHANTIER UA (PC du 18/10/22)

PETITS ANGES 2 (PV du 18/10/22)

U16 D1

CFFP 2 (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

CFFP2 (PV du 06/12/22)

U16 D3

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

CHANTIER UA (PV du 27/09/22)

ES PARISIENNE 2 (PV du 18/10/22)

ESC Paris 20^{ème} (PV du 22/11/22)

ESC Paris XV (PV du 29/11/22)

U14 D1

CFFP 2 (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

CFFP 2 (PV du 22/11/22)

U14 D3

RC PARIS 10 2 (PV du 06/09/22)

ES PARISIENNE 2 (PV du 27/09/22)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 20/09/22)

ES PARISIENNE 3 (PV du 27/09/22)

AS PARIS 2 (PV du 04/10/22)

ESC Paris 20 (PV du 18/10/22)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

COUPE 75 SENIORS

1/8^{ème} de finale le 08/01/23 – tirage le 13/12/22
1/4 de finale le 29/01/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 SENIORS Amitié

2^{ème} tour le 08/01/23 – tirage le 13/12/22
1/4 de finale le 28/01/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 SENIORS Féminines

1^{er} tour le 19/11/22 – tirage effectué le 18/10/22 (voir site)
1/4 de finale le 28/01/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 U18

3^{ème} tour le 18/12/22 – tirage effectué le 15/11/22 (voir site)
1/8 de finale le 29/01/23 – tirage le 13/12/22
1/4 de finale le 05/03/23 – tirage le 07/02/23

COUPE 75 U16

1/8 de finale le 29/01/23 – tirage le 13/12/22
1/4 de finale le 19/02/23 – tirage le 07/02/23

COUPE 75 U14

2^{ème} tour le 26/11/22 – tirage effectué le 25/10/22
1/8 de finale le 07/01/23 – tirage le 15/12/22
1/4 de finale le 18/02/23 – tirage le 17/01/23

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1^{er} tour le 23/10/22 (date butoir le 08/01/23) - tirage effectué le 11/10/22 (voir site)
1/4 de finale le 28/01/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 Anciens

2^{ème} tour le 18/12/22 – tirage effectué le 15/11/22
1/8 de finale le 29/01/23 – tirage le 20/12/22

COUPE CDM

1^{er} tour le 18/12/22 – tirage effectué le 29/11/22

COUPE 75 U20

1/4 de finale le 08/01/23 – tirage le 13/12/22

COUPE 75 U16 Amitié

2^{ème} tour le 29/01/23 – tirage le 13/12/22
1/4 de finale le 19/02/23 – tirage le 07/02/23

COUPE 75 U14 Amitié

1/8 de finale le 10/12/22 – tirage effectué le 22/11/22
1/4 de finale le 18/02/23 – tirage le 17/01/23

Il convient de respecter les dates butoirs lorsqu'elles sont fixées sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date en semaine ou solliciter une inversion.